

III. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

A. Contenu du Dossier de Demande de Cotation

Le présent dossier de Demande de Cotation décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les conditions de remise d'une offre et les règles d'attribution, et stipule les conditions de contrat applicables au marché. Par sa participation, le soumissionnaire reconnaît avoir examiné et accepté les instructions, les conditions et les spécifications contenues dans le dossier de demande de cotation.

B. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

C. Éléments constitutifs d'une offre

- 1) lettre d'engagement pour le respect des principes de l'égalité genre La Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après : IV. A), datée et signée ;
- 2) Code de conduite des entreprises/organisations par les prestataires datées et signée ;
- 3) Le Cadre du Devis Estimatif et Quantitatif, daté et signé ;
- 4) Le Bordereau des Prix Unitaires, daté et signé ;
- 5) *La Déclaration des Qualifications suivant le modèle (prestataire non enregistré)*
- 6) Qualité du personnel ;
- 7) Matériel de chantier ;
- 8) Méthodologie d'exécution des travaux y compris le Planning d'exécution ;
- 9) Le CCTP, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 10) Le CCES, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 11) Le CCAP, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 12) Attestation de visite des sites ;
- 13) Photocopie légalisée du Registre du commerce
- 14) Attestation d'immatriculation fiscale
- 15) Attestation de non-redevance fiscale
- 16) Attestation de la CNPS
- 17) Attestation de non-faillite
- 18) Certificat de non-exclusion par ARMP
- 19) Attestation de domiciliation bancaire

D. Monnaie de l'offre

Les prix de l'offre seront libellés en Francs CFA.

E. Durée de validité de l'offre

L'offre restera valable pendant une période de 90 (Quatre Vingt Dix) jours calendaires.

F. Les conditions de dépôt des offres

- F.1. Le soumissionnaire placera un (01) original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à l'autorité contractante à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation.
F.2. L'enveloppe cachetée portera le nom du projet avec la mention "À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

G. Date et heure limites de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

H. Ouverture des plis

H.1. Conformément aux exigences du bailleur des fonds, La consultation des entrepreneurs consiste à comparer les COTATION obtenues de plusieurs entrepreneurs, au nombre de trois ou plus, pour garantir l'obtention de prix compétitifs (cf. Directive Banque Mondial, point 3.5, Page 31).

H.2. Les plis seront ouverts en séance de la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.

H.3. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

H.4. Conformément à la convention de partenariat Commune/ PNDP, les représentants du PNDP sont impliqués à toutes les étapes du processus de passation des marchés financés par le Programme (Examen du DAO, Avis d'appel d'offres, ouverture des plis, analyse des offres, attribution du marché, etc.).

I. Évaluation des offres

I.I. ETAPPE D'EVALUATION

La Commission Interne de Passation des Marchés, procédera à l'évaluation des offres et pourra si nécessaire désigner un expert dans le domaine pour l'accompagner dans l'analyse. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant :

- a)Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;
- b)Vérification que le Bordereau de Prix Unitaire et Devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ;
- c)Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- d)Élaboration d'un tableau récapitulatif des COTATION sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant ;
- e)Vérification dans l'offre classée moins disante, de la présence du dossier de Déclaration des Qualifications suivant le modèle imposé ;
- f) Vérification du niveau de qualification du soumissionnaire en comparant sa déclaration avec les seuils de qualification imposés dans le Chapitre III du présent dossier de demande de cotation.
- g)Évaluation de la qualification technique de chaque offre suivant la grille d'évaluation des offres.

1.2. GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

UNIQUEMENT POUR FORAGE

Pièces n°	Désignation	NOTATION BINAIRE
I.2.1	Présentation de l'Offre/4
	Respect de l'ordre prescrit dans la DC	Oui/Non
	Intercalaires	Oui/Non
	Lisibilité	Oui/Non
	Pagination	Oui/Non
I.2.2	Qualité du personnel/7
	Liste du personnel de chantier cohérent avec les tâches	Oui/Non
	Diplôme du conducteur des travaux (au moins Ingénieur des travaux Génie rural ou Hydraulique) daté et signé	Oui/Non
	Curriculum Vitae du conducteur des travaux, daté et signé	Oui/Non
	Ancienneté ≥ 2 ans d'expériences dans les travaux similaires	Oui/Non
	Diplôme du Chef de chantier (au moins niveau Technicien du Génie Rural ou Hydraulique) daté et signé	Oui/Non
	Curriculum Vitae du Chef de chantier, daté et signé	Oui/Non
I.2.3	Matériel de Chantier/3
	Au moins un camion benne (produire photocopie certifiée carte grise si propriétaire ou contrat de location +photocopie légalisée de la carte grise si locataire)	Oui/Non
	Au moins un pick-up (produire photocopie certifié carte grise si propriétaire ou contrat de location photocopie légalisée carte grise si locataire)	Oui/Non
	Liste de matériels et de petits matériels cohérents avec les tâches (produire photocopie des factures d'achat)	Oui/Non
	Méthodologie d'exécution des travaux/9
I.2.4	Production d'un organigramme du projet	Oui/Non
	Note technique détaillée concernant l'organisation des travaux	Oui/Non
	Description des règles de protection socio-environnementale	Oui/Non
	Planning détaillé d'exécution des travaux avec délais = Cent vingt (120) jours	Oui/Non
	Cohérence dans l'ordonnancement des travaux	Oui/Non
I.2.5	Cahier des clauses techniques particulières, paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
I.2.6	Cahier des clauses environnementales et sociales, paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
I.2.7	Cahier des Clauses administratives particulières paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
I.2.8	Attestation de visite des sites	Oui/Non
I.2.9	Dossier administratif/1
	Photocopie légalisée du Registre du commerce	Oui/Non
	Attestation d'immatriculation fiscale	
	Attestation de non-redevance fiscale	
	Attestation de la CNPS	

	Attestation de non-faillite	
	Certificat de non-exclusion par ARMP	
	Attestation de domiciliation bancaire	
	Total des oui /24

NB : Seules les offres ayant totalisées 17 oui sur 24 seront admises pour la suite de la procédure.

1.3. CRITERES ELIMINATOIRES

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment :

- *Dossier de Déclaration des Qualifications non produit ou incomplet (prestataire non enregistré)*
- *Qualifications non satisfaisant aux conditions de qualification requise (prestataire non enregistré)*
- *Insuffisance de capacité technique requise (nombre oui < 17/24) ;*
- *Pièces falsifiées et fausse déclaration*
- *Omission d'un prix unitaire quantifié dans le Bordereau de Prix Unitaire.*

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disant au tableau récapitulatif des COTATION, est vérifié satisfaisant aux conditions minimales de qualifications imposées, la Commission Interne de Passation des Marchés le proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante.

Si l'offre du soumissionnaire moins disant ne satisfait pas aux conditions de qualifications minimales imposées, l'offre sera écartée et la Commission Interne de Passation des Marchés procédera à l'examen de l'offre du soumissionnaire classée seconde dans l'ordre du tableau récapitulatif établi par ordre croissant des montants des COTATION. Cette procédure peut se répéter en cas d'offres incomplètes ou de soumissionnaires vérifiés non qualifiés.

La Commission Interne de Passation des Marchés établira un rapport d'évaluation détaillé concluant sur une recommandation à l'autorité contractante, de l'attribution provisoire du marché.

J. Attribution du marché

J.1. Le Maire de la Commune Waza Autorité contractante, invitera, après obtention de la non-objection du PNDP sur la procédure de sélection, le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra :

- Photocopie légalisée du Registre du commerce
- Attestation d'immatriculation fiscale
- Attestation de non-redevance fiscale
- Attestation de la CNPS
- Attestation de non-faillite
- Certificat de non-exclusion par ARMP
- Attestation de domiciliation bancaire

Ces certificats seront datés de moins de trois mois.

J.2. Muni de ces certificats, le Maire de la Commune de Waza Autorité Contractante, établira une Décision d'attribution définitive indiquant qu'il a bien reçu un dossier administratif satisfaisant et qu'il confirme la recommandation d'attribution qui lui a été faite par la Commission Interne de Passation des Marchés.

J.3. Si le soumissionnaire déclaré attributaire provisoire ne peut constituer un dossier administratif satisfaisant, le Maire de la Commune de Waza Autorité Contractante, établira un procès-verbal confirmant la défaillance du soumissionnaire à présenter son dossier administratif et le remettra au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau et soumettre un rapport d'évaluation amendé, justifiant du rejet de l'offre initialement retenue, et établissant une nouvelle proposition d'attribution conforme à l'évaluation.

J.4. Si le Maire de la Commune de Waza Autorité Contractante, n'accepte pas la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés, il établira un procès-verbal justifiant de son refus sur base objective et le remettra au Président de la Commission de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau. En cas de désaccord sur les conclusions de l'évaluation et la sélection de l'attributaire, l'Autorité de Marché sera saisie pour arbitrage.

K. Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Maire de la Commune de Waza Autorité Contractante, ses représentants, les membres de la Commission de Passation des Marchés Publics, les soumissionnaires et prestataires, doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment l'action d'une autre personne ou entité²⁰;
- ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation²¹;
- iii) se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités²²;
- iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions²³.

v) se livre à des « manœuvres obstructives »

(aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

(bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que prévu au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous.

b) rejettéra la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché, ou tout membre de son personnel, de ses représentants ou de ses fournisseurs, entrepreneurs, ou sous-traitants (et/ou de leurs employés), est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

c) déclarera la passation du marché non conforme et annulera la fraction du prêt allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire des produits du prêt s'est livré à la corruption, à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation ou l'exécution du marché en question sauf que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'information de la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques ;

d) sanctionnera à tout moment une entreprise ou un individu, en application des procédures de sanctions de la Banque²⁴, y compris en déclarant publiquement cette entreprise ou cet individu exclu indéfiniment ou pour une période déterminée : i) de toute attribution de marché financé par la Banque ; et ii) de la possibilité d'être retenus comme sous-traitant, consultant, fournisseur, ou prestataire de service au profit d'une entreprise par ailleurs susceptible de se voir attribuer un contrat financé par la Banque ; et

e) exigera que le dossier d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants, représentants, personnel, consultants, prestataires de services ou fournisseurs qu'ils autorisent la Banque à examiner tous les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à la

soumission des offres et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

19 *Dans ce contexte, toute action en vue d'influencer la procédure d'attribution ou l'exécution du contrat en vue d'un avantage quelconque est interdite.*

20 *Aux fins de ce cet alinéa, le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public ou une autorité publique agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public. Dans ce contexte, ce terme inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent.*

21 *Aux fins de cet alinéa, le terme « personne ou entité » désigne tout participant public ; les termes « avantage » et « obligation » se référant au processus d'attribution ou d'exécution ; et « agit ou s'abstient d'agir » fait référence à tout acte ou omission visant à influencer l'attribution ou l'exécution du contrat.*

22 *Aux fins de cet alinéa, le terme « personne ou entité » fait référence à tout participant à la procédure de passation (y compris les agents publics) qui entreprend par elle-même ou par l'intermédiaire d'une autre personne ou d'une autre entité qui ne participe pas au processus de sélection ou d'attribution, de simuler une procédure concurrentielle ou d'établir le montant des offres à un niveau artificiel ou non compétitif, ou qui entretient une relation de connivence avec les autres participants ou tout autre manquement.*

23 *Aux fins de cet alinéa, le terme « personne » fait référence à tout participant lors d'une procédure d'attribution ou lors de l'exécution d'un contrat.*

24 *Une entreprise ou un individu peut être exclu de l'attribution de marchés financés par la Banque à la suite : i) de l'achèvement des procédures de sanctions de la Banque, y compris entre autres, de l'exclusion croisée convenue avec les autres Institutions Financières Internationales dont les Banques Multilatérales de Développement et de l'application des procédures de sanctions pour fraude et corruption relatives à la passation des marchés du Groupe de la Banque Mondiale ; et ii) d'une suspension temporaire ou d'une suspension temporaire rapide liée à des procédures de sanctions en cours. Voir la note de bas de page 14 et le paragraphe 8 de l'Annexe 1 des présentes Directives.*

25 *Un sous-traitant, consultant, fabricant, fournisseur ou prestataire de services (plusieurs terminologies sont utilisées selon les différents dossiers d'appel d'offres) retenu est celui qui a été soit: i) inclus par le soumissionnaire lors de sa candidature à la pré qualification ou dans son offre en raison de l'expérience particulière et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte et qui ont permis au soumissionnaire de satisfaire aux conditions de sélection d'un appel d'offres ; ou soit ii) désigné par l'Emprunteur.*

IV. CONDITIONS DE QUALIFICATION DES ENTREPRISES

ATTENTION

Les soumissionnaires enregistrés pour leurs qualifications suite à la campagne du PNDP de 2020 en vue de la pré-qualification d'entreprises, sont dispensés de soumettre une déclaration de qualification administrative, technique, et financière.

Les soumissionnaires non encore enregistrés auprès du PNDP sont autorisés à soumissionner, mais ils doivent alors inclure dans leur soumission, une déclaration de qualification établie suivant les modèles ci-après, applicables aux conditions administratives, techniques et financières. Ces déclarations seront vérifiées pour leur exactitude. En cas de fausse déclaration, l'offre du soumissionnaire sera écartée et notification sera faite à l'ARMP en vue de l'application possible de sanctions.

Les travaux faisant l'objet de la présente Demande de Cotation font partie du domaine de TRAVAUX HYDRAULIQUE.

Le tableau ci-dessous liste les documents et informations à soumettre et explicite comment ces informations seront utilisées pour juger de la recevabilité administrative et de la satisfaction des qualifications techniques et financières.

N° _____ /DDC/C.Waza/CIPM/2021 du _____ RELATIF AU RACCORDEMENT DE.....					
ETS/STE BP TEL ;					
INFORMATIONS A SOUMETTRE		Formulaire à utiliser	CONDITIONS A SATISFAIRE	OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS
Informations d'Ordre Administratif			Conditions de Recevabilité Administrative		
1	Présentation de la firme <ul style="list-style-type: none"> ▪ Statuts de la société, date d'incorporation ▪ Adresse physique ▪ Adresse postale ▪ Noms, titres, N° de téléphone, Emails directeurs ▪ Nom et titre de la personne autorisée à signer une cotation ▪ Numéro d'identification fiscale ▪ Coordonnées bancaires 	Formulaire C.1.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir rempli correctement et complètement les informations demandées dans le formulaire ▪ Ne pas avoir eu de contrat résilié ou avoir abandonné un chantier dans le cadre du PNPD durant les 3 dernières années ▪ Ne pas avoir produit de fausse déclaration des pièces de l'offre 		
2	Pièces à joindre Pièces à joindre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Photocopie légalisée du Registre du commerce ▪ Attestation d'immatriculation fiscale ▪ Attestation de non-redevance fiscale ▪ Attestation de la CNPS ▪ Attestation de non-faillite ▪ Certificat de non-exclusion par ARMP ▪ Attestation de domiciliation bancaire 			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir joint les documents requis, conformes et valides. 	
Déclarations d'Ordre Technique			Conditions de Qualification Technique		
3	Déclaration d'expérience de la firme (Références)	Formulaire C.2. (Tableau)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir au moins 2 expériences similaires dans les 5 dernières années ▪ Avoir joint des copies des contrats (1^{ère} et dernière page) et des PV de Réception Provisoire (et/ou définitives) des projets similaires y relatifs achevés 		

4	Qualifications du personnel gestionnaire de projet (personnels clés)	Formulaire C.3. (CV)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir au moins l'une des qualifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Diplôme d'Ingénieur des travaux dans le domaine similaire + 2 ans d'expérience en gestion de projet en entreprise, ○ Diplôme de technicien supérieur dans le domaine similaire + 3 ans d'expériences en gestion de projet en entreprise, ou bien ○ une expérience de gestion en qualité de chef de projet de plus de 3 projets du même domaine, ou autre diplôme / discipline équivalente. 		
Déclarations d'ordre financier			Conditions de Qualification Financière		
5	Déclaration des montants contractuels des projets cités dans la déclaration d'expérience (ci-dessus)	Formulaire C.4. (muni des montants contractuels des projets listés)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le total T du Formulaire C.4. divisé par le nombre de projets listés réceptionnés, durant les années d'activité (entre 2 et 5) est $\geq 10\,000\,000$ F CFA 		

V. FORMULAIRES MODÈLES POUR CONSTITUER LA COTATION

A. LETTRE DE COTATION

B. Code de conduite des entreprises/organisations par les prestataires datées et signée

C. DECLARATION DE QUALIFICATIONS

Formulaire C.1. Présentation de la Fimre

Formulaire C.2. Déclaration d'Expérience de la Firme

Formulaire C.3. Format imposé de Curriculum Vitae (CV)

FORMULAIRE C.4. Déclarations des montants contractuels

D. MODELE ATTESTATION DE VISITE DE SITE

E. LETTRE COMMANDE

F. MODELES A UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

INSERER ENTETE ENTREPRISE

L. LETTRE DE COTATION

Entreprise	
Date	
Délais	Quatre vingt dix (90) jours
Nom du Projet de Travaux	Travaux de rraccordement au réseau d'Adduction d'Eau Potable de l'Ecole Publique de Waza Platari, de l'Ecole Publique de Waza Groupe II, et de l'Ecole Maternelle de Waza, dans la Commune de Waza
Numéro de Référence de la Demande de Cotation	N° ____ /DDC/C.Waza/CIPM/2021 du _____

A l'attention du Maire de la Commune de Waza Autorité contractante

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotation cité en référence, nous, soussignés, offrons d'exécuter les travaux décrits, en conformité avec toutes les conditions contractuelles et toutes les spécifications du dossier technique (les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP), les cahiers des clauses technique particulières (CCTP), les cadres du devis quantitatifs et estimatif) pour un total Hors Taxes deFrancs CFA HT.

et Toutes Taxes Comprises de Francs CFA TTC.
et dans le délai d'exécution imposé dans votre Lettre de Demande de Cotation.

Les documents suivants font partie de notre soumission :

- 1) La Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après : IV, A), datée et signée
- 2) Code de conduite des entreprises/organisations par les prestataires datées et signée
- 3) Le Cadre du Devis Estimatif et Quantitatif, daté et signé ;
- 4) Le Bordereau des Prix Unitaires, daté et signé ;
- 5) *La Déclaration des Qualifications suivant le modèle (prestataire non enregistré)*
- 6) Qualité du personnel ;
- 7) Matériel de chantier ;
- 8) Méthodologie d'exécution des travaux y compris le Planning d'exécution ;
- 9) Le CCTP, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 10) Le CCES, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 11) Le CCAP, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 12) Attestation de visite des sites ;
- 13) Photocopie légalisée du Registre du commerce
- 14) Attestation d'immatriculation fiscale
- 15) Attestation de non-redevance fiscale
- 16) Attestation de la CNPS
- 17) Attestation de non-faillite
- 18) Certificat de non-exclusion par ARMP
- 19) Attestation de domiciliation bancaire

Par notre participation à la présente procédure de soumission, nous acceptons toutes les conditions de la procédure de sélection explicitées dans le dossier de demande de cotation, et déclarons qu'après nous en être rendus compte par nous-mêmes, notre offre tient compte des conditions d'accès et d'exécution des travaux.

Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'attribuer un marché en conclusion de cette procédure.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 90 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de COTATION. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Date : _____

Signature

Nom: Titre du signataire dans l'Entreprise:

M. CODE DE CONDUITE DES ENTREPRISES/ORGANISATIONS

PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET DES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)

Le présent code engage les institutions ou entreprises à prévenir et atténuer les risques de VBG et de VCE. Dans le contexte du PNDP, il s'agit des entreprises de service, des entreprises de travaux, des bureaux d'études, des Organisme d'Appui Local, et autres structures avec lesquelles le PNDP développe des partenariats.

L'entreprise s'engage à créer et à maintenir un environnement dans lequel la violence basée sur le genre (VBG) et la violence contre les enfants (VCE) sont proscrites – elles ne seront tolérées par aucun employé, sous-traitant, fournisseur, associé ou représentant de l'entreprise.

Par conséquent, pour s'assurer que toutes les personnes impliquées dans le projet sont conscientes de cet engagement, l'entreprise s'engage à respecter les principes fondamentaux et les normes minimales de comportement suivants, qui s'appliqueront sans exception à tous les employées, associées et représentantes de l'entreprise, y compris les sous-traitants et les fournisseurs :

Généralités

1. L'entreprise - et par conséquent tous/toutes les employées, associées, représentantes, sous-traitants et les fournisseurs - s'engage à respecter toutes les lois, règles et réglementations nationales en matière de VBG et VCE.
2. L'entreprise s'engage à traiter les femmes, les enfants (personnes de moins de 18 ans) et les hommes avec respect, indépendamment de leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, niveau de richesse, handicap, citoyenneté. Les actes de VBG et de VCE constituent une violation de cet engagement.
3. L'entreprise s'assure que les interactions avec les membres de la communauté locale aient lieu dans le respect et en absence de discrimination.
4. Les langages et comportements avilissants, menaçants, harcelants, injurieux, inappropriés ou provocateurs sur le plan culturel ou sexuel sont interdits parmi tous les employées, associées et représentantes de l'entreprise, y compris des sous-traitants et des fournisseurs.

Violences basées sur le genre et violences contre les enfants

5. La violence basée sur le genre (VBG) ainsi que les violences contre les enfants (VCE) que ce soit sur le lieu du travail ou dans la communauté, avec un impact sur son travail, constitue une faute et est passible de sanctions sans préjudice de poursuites judiciaires.
6. Toutes les formes de VBG et de VCE, y compris la sollicitation des enfants sont inacceptables, qu'elles surviennent sur le lieu de travail, dans les environs du lieu de travail, dans les cités des travailleurs/travailleuses ou dans la communauté locale :
 - i. Harcèlement sexuel - par exemple, il est interdit de faire des avances sexuelles indésirées, de demander des faveurs sexuelles, ou d'avoir un comportement verbal ou physique à connotation sexuelle, y compris des actes subtils.
 - ii. Faveurs sexuelles – par exemple, il est interdit de promettre ou de réaliser des traitements de faveurs conditionnés par des actes sexuels, ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation.

7. Tout contact ou activité sexuelle avec des enfants de moins de 18 ans, y compris par le biais des médias numériques, est interdit. La méconnaissance de l'âge de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense. Le consentement de l'enfant ne peut pas non plus constituer un moyen de défense ou une excuse.
8. À moins qu'il n'y ait consentement sans réserve de la part de toutes les parties impliquées dans l'acte sexuel, les interactions sexuelles entre les employées de l'entreprise (à quelque niveau que ce soit) et les membres des communautés environnantes sont interdites. Cela comprend les relations impliquant la rétention/promesse d'un avantage (monétaire ou non monétaire) aux membres de la communauté en échange d'une activité sexuelle - une telle activité sexuelle est considérée comme « non consensuelle » aux termes du présent Code.

Mise en œuvre

Pour veiller à ce que les principes/actes énoncés ci-dessus soient efficacement atténués, l'entreprise s'engage à :

9. Mettre en place un cadre de formation pour les conducteurs/conductrices de travaux ou chefs/cheffes de mission et assimilés avec des intervenantes ayant une bonne maîtrise de la problématique de la VBG et VCE y compris les responsabilités dans ce domaine
10. Faire signer et respecter par tous les conducteurs/conductrice de travaux ou chefs/cheffe de mission leur Code de conduite ainsi que le Code de conduite individuel à tous les employés.
11. S'assurer que les Codes de conduite de l'entreprise et individuel sont affichés dans les espaces de travail,
12. Mettre à disposition et s'assurer de la distribution des codes de conduite de l'entreprise et du Code de conduite individuel imprimés dans les deux langues officielles ;
13. Désigner un Point focal de l'entreprise pour le traitement des questions de VBG et de VCE, y compris pour représenter l'entreprise au sein de l'Equipe communale de Conformité (EC) contre les VBG et les VCE
- 8.
14. Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Plan d'action efficace en collaboration avec l'équipe de conformité. Ce plan comprend au minimum les dispositions suivantes :
 - ✓ La Procédure d'allégation des incidents de VBG et de VCE pour signaler les incidents de VBG et de VCE par le biais du Mécanisme de règlement des plaintes;
 - (1) Saisine du MGP ou la personne qui en est responsable par voie orale, écrite, téléphone pour informer de l'incident.
 - (2) Expliquer clairement l'incident dans ses mots pour la victime. Pour un témoin dire ce qu'on a vu sans commentaire ni jugement. Et conseiller la victime
 - ✓ Les mesures de responsabilité et confidentialité pour protéger la vie privée de tous les intéressés ; décrire le contenu :
 - (1) Sensibilisation sur le respect de la confidentialité
 - (2) Création d'un cadre confidentiel (bureau, isoloir, personne)
 - ✓ Le Protocole d'intervention applicable aux survivantes et aux auteurs/autrices de VBG et de VCE
 - (1) Réception avec bienveillance
 - (2) Orientation vers les structures d'aide aux victimes

(3) Observation : l'assistance médicale est prioritaire dans les cas de viol et/ou agression physique. En cas de viol, la prise en charge médicale inclut la contraception d'urgence et la prophylaxie post exposition anti VIH suivant le consentement de la survivante.

15. Faciliter la participation aux formations prévues à l'attention des chefs de mission, conducteurs et assimilés et de tous/toutes les employées.

Sanction

- Avertissement
- Lettre d'observation
- Pénalités spécifiques*** (définir un pourcentage du montant du marché et en fonction de la gravité de la faute)
- Mise en demeure
- Résiliation

Je reconnais avoir pris connaissance du présent Code de conduite et j'accepte, au nom de l'entreprise, de me conformer aux normes qui y figurent. Je comprends mon rôle et mes responsabilités d'appuyer et de prévenir et combattre les actes de VBG et de VCE. Je comprends que toute action incompatible avec le présent Code de conduite de l'entreprise ou le fait de ne pas agir conformément au présent Code de conduite de l'entreprise peut entraîner des mesures disciplinaires.

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Nom de l'entreprise : _____

Signature : _____

Nom en toutes lettres : _____

Titre : _____

Date : _____

N. DECLARATION DE QUALIFICATIONS

FORMULAIRE C.1. Présentation de la Firme

1	Statuts de la société	
2	Date d'incorporation	
3	No d'Identification Fiscale	
4	Adresse physique	Rue et numéro: Ville, Région
5	Adresse postale	BP Ville, région
6	Personnel de Direction	Nom, Téléphone(s), Adresse électronique
	Dir. Général	
	Dir. Technique	
	Dir. Administratif	
7	Nom, titre, de la personne autorisée à signer une soumission de montant inférieur à 50 Millions de FCFA	
8	Coordonnées bancaires	Nom Adresse No du Compte

Documents à Joindre

9	Photocopie légalisée du Registre du commerce	
10	Attestation d'immatriculation fiscale	
11	Attestation de non-redevance fiscale	
12	Attestation de la CNPS	
13	Attestation de non-faillite	
14	Certificat de non-exclusion par ARMP	
15	Attestation de domiciliation bancaire	

FORMULAIRE C.2. Déclaration d'Expérience de la Firme

Liste des contrats de travaux du même domaine d'intervention, exécutés au cours des cinq dernières années.

Les travaux listés doivent avoir été réceptionnés provisoirement.

Si l'expérience de l'entreprise couvre plusieurs domaines d'intervention parmi les 5 domaines couverts par le PNDP, la déclaration des qualifications nécessite un tableau distinct par domaine d'intervention.

Ces domaines sont les suivants :

1. BATIMENTS	Tous secteurs : éducation, santé, marchés, abattoirs, entrepôts, bâtiments administratifs, etc.
2. AMENAGEMENTS/ EQUIPEMENTS PUBLICS	Complexes sportifs, parcs, gares routières, décharges publiques
3. TERRASSEMENTS & GENIE CIVIL	Routes rurales, voiries, ponts, piétonniers, drainage, assainissement, seuils, périmètres irrigués, stabilisation de talus/berges, etc.
4. ELECTRIFICATION PUBLIQUE	Equipements, sous-stations, transport, pose de câbles
5. TRAVAUX HYDRAULIQUES	Puits, forages, AEP, égouts
6. Fourniture d'équipement	Tous secteurs : éducation, santé, marchés, abattoirs, entrepôts, bâtiments administratifs, etc.

DOMAINE D'INTERVENTION :

	Nom du projet	Nom du client	Contact client avec No Tél.	Montant contrat	Date signature contrat	Date Réception Provisoire
1						
2						
3						
4						
5						
Etc						

Note : Assurez-vous de joindre les copies des contrats (1^{re} et dernière page) et des PV de Réception Provisoire (et/ou définitives) des projets similaires y relatifs achevés.

FORMULAIRE C.3. Modèle de Curriculum Vitae

Nom		
Prénom		
Adresse		
Nos de téléphone		
Education/Diplôme		
Nom de l'école		
Langue maternelle		
Expériences		
deMois / Année àMois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonctionoccupée	
	Projet	
deMois / Année àMois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonctionoccupée	
	Projet	
deMois / Année àMois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonctionoccupée	
	Projet	
deMois / Année àMois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonctionoccupée	
	Projet	
deMois / Année àMois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonctionoccupée	
	Projet	

Note : Assurez-vous de joindre les copies de diplômes, de certificats de travail ou de contrats

FORMULAIRE C.4. Déclarations des montants contractuels
**Liste des contrats de travaux du même domaine d'intervention, exécutés au cours des cinq dernières années
(2015 à 2021.)**

DOMAINE D'INTERVENTION DES TRAVAUX SIMILAIRES						
	Nom du projet	Nom du client	Contact client avec No Tél.	Montant contrat	Date signature contrat	Date Réception Provisoire
1						
2						
3						
4						
5						
etc						
				T =	T / nombre de projets =	

Note : Assurez-vous de joindre les copies des certificats de réception provisoire (et/ou définitive) de chacun des projets listés ci-dessus.

O. ATTESTATION DE VISITE DU SITE

Je soussigné M. _____

Représentant l'Entreprise _____

Reconnais avoir visité ce jour le _____ du mois de _____ de l'année _____

En compagnie de M. _____

Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de _____

Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'ENTREPRISE	POUR LA COMMUNE	POUR La Communauté

N.B : i) L'Attestation de visite des sites pour être valable peut être signée par le Maître d'Ouvrage ; son représentant ou le chef de village de la localité bénéficiaire de l'ouvrage.

- ii) le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une attestation de visite de site,
ii) un rapport de visite de site avec photos.

P. . MODELE LETTRE COMMANDE

LETTER COMMANDE N°/LC/.....

Passé après DEMANDE DE COTATION 57

TITULAIRE :.....

B.P. : Tél. : Fax :

R.C.

N°Contribuable :

N° Compte Bancaire : Chez :

Agence de :

OBJET : Travaux de raccordement au réseau d'Adduction d'Eau Potable de l'Ecole Publique de Waza Platari, de l'Ecole Publique de Waza Groupe II, et de l'Ecole Maternelle de Waza, dans la Commune de Waza
DEPARTEMENT DU Logone et Chari

LIEU :57

DELAI D'EXECUTION : Quatre Vingt (90) jours

MONTANTS EN F CFA :

TTC

HTVA

T.V.A. (19,25%)

AIR (2,2/5,5%)

Net à mandater

IMPUTATIONS : FONDS COMMUNE Waza/PNDP EXERCICE 2021

SOUSCRITE : le

SIGNEE : le

NOTIFIEE : le

ENREGISTREE : le

ENTRE :

L'ADMINISTRATION CAMEROUNAISE, REPRESENTE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WAZA
DENOMME CI-APRES « L'AUTORITE CONTRACTANTE»

B.P. _____, TEL : _____

D'UNE PART,

ET

TITULAIRE :.....

B.P. : , Tel , Email :

R.C. :

CONTRIBUABLE : N°.....

COMPTE BANCAIRE: - ..., ouvert à , agence de

REPRESENTEE PAR SON DIRECTEUR GENERAL, Monsieur

CI-APRES DENOMME « LE CO-CONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

- CCAP ;
- BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
- DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

9. Page et dernière de la

Lettre Commande N° :		
Objet de la Lettre Commande :		
Financement :		
Délai d'Exécution :		
Montant TTC :		
Titulaire :		

LUE ET APPROUVEE PAR LE

VISA DU COORDONNATEUR

SIGNEE PAR L'AUTORITE

CO-CONTRACTANT, le	REGIONAL DU PNDP, le	CONTRACTANTE, le
ENREGISTREMENT		

Q. MODELES A UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Q1. Modèle pour les moyens en personnel et en matériel

I. PERSONNEL¹

	NOMS	QUALIFICATION (diplôme – formation expérience)	FONCTION SUR chantier
A. Cadres – Direction de chantier			
B. Encadrement			

	NOMBRE
C. Maçons	
D. Ouvriers spécialisés	

II. EQUIPEMENTS

II-1 Equipement et Matériel pour l'exécution des travaux

DESIGNATION	NOMBRE	AGE - ETAT	PROVENANCE	STATUT ²

II-2 Petits matériels et outillages de chantier

DESIGNATION	NOMBRE	AGE - ETAT	PROVENANCE

Fait à , le

Le soumissionnaire
(Nom, prénom, signature et cachet)

¹ Joindre les CV datés et signés seront accompagnés des diplômes légalisés

² En toute propriété (joindre la carte grise) ou attestation de location prévue pour le chantier

Q2 . Modèle de garantie de remboursement d'avance (garantie délivrée par un organisme financier) pour travaux

(Texte de la caution requise, à transcrire sur papier en-tête de l'institution financière émettrice et à compléter où nécessaire)

Banque:

Référence de la Caution : N°.....

A MONSIEUR (AUTORITE CONTRACTANTE)

Entreprise:

CAUTION BANCAIRE POUR LA RESTITUTION DE L'AVANCE DE DEMARRAGE (objet du marché).

Nous, Banque/Etablissement d'assurance avons été informés qu'entre le agissant en tant que AUTORITE CONTRACTANTE, et Agissant en tant que Cocontractant, un contrat été conclu portant la référence N° Les prestations objet de ce contrat porte sur

Que le Contractant s'est engagé vis-à-vis de l'autorité contractante à exécuter les travaux et à assurer les services stipulés au Contrat conformément aux dispositions et dans les délais qui y sont prévus pour un montant toutes taxes comprises de : FCFA. Que le Contrat a été signé par l'Autorité contractante le .../.../201x et par le Cocontractant le .../.../201x.

Conformément aux dispositions de l'article du contrat susvisé, le Cocontractant est tenu de remettre au (Autorité Contractante), une caution bancaire ayant pour objet de garantir la restitution de l'avance de démarrage correspondant aux 20% du contrat TTC consentie à l'entreprise pour un montant égal à FCFA, celui-ci étant les 100% du montant payé par l'autorité contractante.

Nous, Banque/Etablissement nous nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur du Receveur des Finances de la commune de , à la première demande écrite de Monsieur/Madame (Autorité Contractante), et dans un délai de trois (3) semaines maximums, jusqu'à concurrence du montant due à l'Autorité Contractante par le Cocontractant du fait que ce dernier ne remplirait pas une ou plusieurs clauses du contrat.

La demande de mobilisation partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception avec copie au Cocontractant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande.

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date du paiement de l'avance de démarrage.

Cette caution sera libérée lorsque le montant de l'avance aura été restitué en totalité.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

*Signé et authentifié par la banque
à....., le.....
[Signature de la banque]*

Q3. Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution: N°

A [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné le Maître d'Ouvrage »

Attendu que ; [Nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné

« L'entrepreneur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [Indiquer la nature des travaux]

Attendu qu'il ; est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [4 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que ; nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement.

Nous,.....
..... [Nom et adresse de banque],
représentée par.....
..... [Noms des signataires],

ci-dessous désignée «la banque» ,nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché ,sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de.....
..... [En chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution est libérée dans un délai de [30 jours] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., e.....

Q4. Modèle de caution de retenue de garantie

Banque:

Référence de la Caution:N°

[A indiquer le Maître d'Ouvrage]

[Adresse de l'Autorité Contractante]

ci-dessous désigné «le Maître d'Ouvrage»

Attendu que ; [nom et adresse de l'entreprise],

ci-dessous désigné «l'entrepreneur», s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux
[indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il ; est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [10%] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que ; nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous,

..... [nom et adresse de banque], représentée par

[noms des signataires], et ci-dessous désignée «la banque».

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de

[en chiffres et en lettres], correspondant à [à 10%] du montant du marché,

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de trois (03) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme(s) dans les limites du montant égal à [à 10%] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incomitant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à , le [signature de la

banque]